



TOUS ENSEMBLE CONTRE LE PROJET DE REFORME DES RETRAITES !

LA CGT ET LA FSU DES LILAS APPELLENT A PARTICIPER LE PLUS MASSIVEMENT POSSIBLE
A LA GREVE ET A MANIFESTER **JEUDI 5 DECEMBRE 2019**

- **10h** : ASSEMBLEE GENERALE INTERSYNDICALE CGT-FSU DES AGENTS DES LILAS A L'HOTEL DE VILLE
- **12h30** : REMISE AU MAIRE DES REVENDICATIONS LOCALES DES AGENTS
- **13h00** : RASSEMBLEMENT LOCAL SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE

VENEZ NOMBREUX !

5 MINUTES POUR COMPRENDRE LA REFORME DES RETRAITES

INCERTITUDE

Avec le nouveau système, des points seraient cumulés tout au long de la carrière.

Ce n'est qu'au moment du départ qu'on pourrait connaître la valeur du point et donc le montant de sa pension.

La valeur du point au moment de la retraite sera tributaire de la conjoncture économique, de l'équilibre budgétaire, de l'espérance de vie par génération.

La valeur ne sera pas garantie : la pension pourra diminuer au fil du temps.

QUEL AGE DE DEPART ?

L'âge de départ à taux plein est fixé 62 ans, mais cet âge est amené à être repoussé (64 ans dans les années à venir).

La pension d'un salarié partant avant sera amputée de 5% par année manquante. Cela recule l'accès à une retraite pleine et entière.

BON A SAVOIR :

En France, l'espérance de vie en bonne santé pour un homme est de 63 ans, et de 64 ans pour une femme

40 % des salariés du privé ne sont plus en activité au moment de partir en retraite.

3 % seulement des salariés relèvent des régimes dits « spéciaux ».

(source : Eurostat)

ET LES FEMMES ?

Les bonifications de trimestres seraient supprimées. Une simple majoration de pension de 5% par enfant serait prévue.

La prise en compte des temps partiels et du congé parental pour élever un enfant comme un temps plein serait supprimée.

Les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires et les privés d'emploi seront les plus touchés.

TOUS PERDANTS !

Au lieu des 25 meilleures années (privé) ou des 6 derniers mois (public) qui s'appliquent actuellement, les pensions vont être calculées sur toute la carrière pour déterminer le montant de la pension.

Un système qui pénalisera les fonctionnaires : même l'intégration des primes ne compensera pas la perte de l'ancien calcul fondé sur les 6 derniers mois.

Ce système a pour finalité de favoriser les assurances individuelles et la capitalisation (système américain néolibéral).

Trois ans de plus pour la même pension ?

Mathieu, cadre privé dans une situation comparable à nos qualifications) partira à la retraite à 64 ans (42 ans de carrière) avec 73% de son dernier salaire. Pour Mathias, seul un départ à 67 ans (45 ans de carrière) lui assurera un taux comparable à celui de Mathieu. Un départ à 65 ans lui assurera seulement 61% de son dernier salaire.



Mathieu
né en 1961
employé dans
une entreprise privée
système actuel

- commence à 22 ans
- carrière continue
- retraite à 64 ans

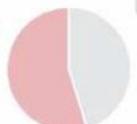


son fils **Mathias**
né en 1990
employé dans
la même entreprise
système Macron

- commence à 22 ans
- carrière continue
- retraite à 64 ans



Sa pension représente
73 %
de son dernier salaire



Sa pension représentera
56 %
de son dernier salaire